Jour de séance 48 le vendredi 16 juin 2023

9 h

Prière.

M. LePage (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'interdiction de l'épandage de glyphosate dans la gestion des forêts de la Couronne. (Pétition 17.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. LePage :
61, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement.*

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la séance soit suspendue et qu'elle le demeure jusqu'à ce que le Comité de la politique économique ait terminé son travail, après quoi la troisième lecture des projets de loi 32 et 37 sera appelée.

La séance, suspendue à 9 h 51, reprend à 13 h 21.

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation des rapports de comités.

M. Ames, du Comité permanent de la politique économique, présente le quinzième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 juin 2023

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quinzième rapport.

Le comité se réunit le 16 juin 2023 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

40, *Loi sur les établissements de santé* ;
58, *Loi sur le recouvrement des dommages-intérêts et des coûts des soins de santé imputables aux opioïdes.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 45, *Loi sur la Commission de la gouvernance locale*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité
(signature)
Richard Ames, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 44

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Carr	M. McKee
l'hon. M. G. Savoie	M. Turner	Mme Thériault
l'hon. M. Higgs	Mme S. Wilson	M. Gauvin
l'hon. M. Steeves	Mme M. Wilson	M. C. Chiasson
l'hon. M. Flemming	M. Cullins	M. J. LeBlanc
l'hon. M. Fitch	Mme Anderson-Mason	M. K. Chiasson
l'hon. M. Holland	M. Wetmore	M. D'Amours
l'hon. M. R. Savoie	M. Ames	M. LePage
l'hon. Mme Scott-Wallace	M. Dawson	M. Bourque
l'hon. Mme Dunn	Mme Bockus	M. Mallet
l'hon. M. Crossman	Mme Conroy	M. Losier
l'hon. Mme Johnson	Mme Shephard	M. M. LeBlanc
l'hon. M. Allain	M. Arseneault	Mme Landry
l'hon. M. Hogan	M. Legacy	M. Cardy
l'hon. M. Austin	Mme Holt	

CONTRE : 3

M. Coon	Mme Mitton	M. Arseneau

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 32, *Loi concernant le transfert de pouvoirs à la Commission de l'énergie et des services publics,* il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que, conformément à la motion 49, le temps consacré au débat est écoulé.

La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi concernant le transfert de pouvoirs à la Commission de l'énergie et des services publics,* est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur les langues officielles,* et après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion portant troisième lecture est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 28

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Crossman	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Johnson	M. Wetmore
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Allain	M. Ames
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Hogan	M. Dawson
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Austin	Mme Bockus
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Carr	Mme Conroy
l'hon. M. Holland	M. Turner	Mme Shephard
l'hon. M. R. Savoie	Mme S. Wilson	M. Cardy
l'hon. Mme Scott-Wallace	Mme M. Wilson	
l'hon. Mme Dunn	M. Cullins	

CONTRE : 18

M. Arseneault	M. Coon	M. Bourque
M. Legacy	Mme Mitton	M. Mallet
M. McKee	M. J. LeBlanc	M. Arseneau
Mme Thériault	M. K. Chiasson	M. Losier
M. Gauvin	M. D'Amours	M. M. LeBlanc
M. C. Chiasson	M. LePage	Mme Landry

Le projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur les langues officielles,* est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 40, *Loi sur les établissements de santé,* la motion portant troisième lecture est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 28

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Crossman	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Johnson	M. Wetmore
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Allain	M. Ames
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Hogan	M. Dawson
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Austin	Mme Bockus
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Carr	Mme Conroy
l'hon. M. Holland	M. Turner	Mme Shephard
l'hon. M. R. Savoie	Mme S. Wilson	M. Cardy
l'hon. Mme Scott-Wallace	Mme M. Wilson	
l'hon. Mme Dunn	M. Cullins	

CONTRE : 19

M. Arseneault	M. Coon	M. Mallet
M. Legacy	Mme Mitton	M. Arseneau
Mme Holt	M. J. LeBlanc	M. Losier
M. McKee	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
Mme Thériault	M. D'Amours	Mme Landry
M. Gauvin	M. LePage	
M. C. Chiasson	M. Bourque	

Le projet de loi 40, *Loi sur les établissements de santé,* est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 45, *Loi sur la Commission de la gouvernance locale,* et après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion portant troisième lecture est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 28

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Crossman	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Johnson	M. Wetmore
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Allain	M. Ames
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Hogan	M. Dawson
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Austin	Mme Bockus
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Carr	Mme Conroy
l'hon. M. Holland	M. Turner	Mme Shephard
l'hon. M. R. Savoie	Mme S. Wilson	M. Cardy
l'hon. Mme Scott-Wallace	Mme M. Wilson	
l'hon. Mme Dunn	M. Cullins	

CONTRE : 19

M. Arseneault	M. Coon	M. Mallet
M. Legacy	Mme Mitton	M. Arseneau
Mme Holt	M. J. LeBlanc	M. Losier
M. McKee	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
Mme Thériault	M. D'Amours	Mme Landry
M. Gauvin	M. LePage	
M. C. Chiasson	M. Bourque	

Le projet de loi 45, *Loi sur la Commission de la gouvernance locale,* est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

58, *Loi sur le recouvrement des dommages-intérêts et des coûts des soins de santé imputables aux opioïdes.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre adhère aux recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée. (Motion 51.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de l'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 17 octobre 2023,

que, conformément au paragraphe (4) de l'ordre spécial adopté par la Chambre le 16 juin 2023, la Chambre se réunisse au cours de l'automne pendant les jours suivants :

du 17 octobre au 20 octobre ;
du 24 octobre au 27 octobre ;
du 31 octobre au 3 novembre ;
du 21 novembre au 24 novembre ;
du 28 novembre au 1er décembre ;
du 5 décembre au 8 décembre.

S.H. l'administratrice est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

24, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales* ;

29, *Loi sur la protection des titres de conseiller financier et de planificateur financier* ;
30, *Loi modifiant la Loi sur les coroners* ;
31, *Loi modifiant la Loi sur les foyers de soins* ;
32, *Loi concernant le transfert de pouvoirs à la Commission de l'énergie et des services publics* ;
33, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
34, *Loi concernant la sécurité routière* ;
35, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du Code du bâtiment* ;
37, *Loi concernant la Loi sur les langues officielles* ;
38, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
39, *Loi concernant les régies régionales de la santé* ;
40, *Loi sur les établissements de santé* ;
41, *Loi concernant les comptes de retenue de garantie en fiducie* ;
42, *Loi sur les paiements rapides et les règlements des différends dans le secteur de la construction* ;
43, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;
44, *Loi concernant la transmission de la Couronne* ;
45, *Loi sur la Commission de la gouvernance locale* ;
47, *Loi sur la santé du bétail* ;
48, *Loi modifiant la Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick* ;
49, *Loi concernant la Loi sur le Conseil exécutif et la Loi sur l'Assemblée législative* ;
50, *Loi supplémentaire de 2021-2022 (1) portant affectation de crédits* ;
52, *Loi sur les dons d'organes et de tissus humains* ;
53, *Loi concernant la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick* ;
54, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;
55, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation* ;
58, *Loi sur le recouvrement des dommages-intérêts et des coûts des soins de santé imputables aux opioïdes.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

Le roi le veut. It is the King's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. l'administratrice sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il a plu à S.H. la lieutenante-gouverneure de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2023-2024 portant affectation de crédits* (projet de loi 51.).

Son Honneur répond :

Le roi le veut. It is the King's wish.

Le greffier proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 14 h 17.